



## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 116-6-2025 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 116-1 TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'Y AJUSTER DES DISPOSITIONS RELATIVES À LA LARGEUR MINIMALE ET LA PENTE MINIMALE D'UNE RUE LOCALE AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU PPU RELATIF AU SECTEUR DU VIEUX-VERGER »**

AVIS est par les présentes donné, aux personnes intéressées :

QU'à sa séance ordinaire tenue le 6 août 2025, le conseil municipal de la Ville de Sutton a adopté, par la résolution numéro 2025-08-302, le premier projet du règlement numéro 116-6-2025 intitulé « *Règlement modifiant le règlement de lotissement numéro 116-1 tel qu'amendé, afin d'y ajuster des dispositions relatives à la largeur minimale d'une rue locale afin d'assurer la concordance au PPU relatif au secteur du Vieux-Verger* ».

AVIS est, par la présente, donné de la tenue d'une assemblée publique de consultation, le **28 août 2025, à 19h00**, à la salle du conseil municipal de l'Hôtel de Ville situé au 11, rue Principale Sud.

QU'au cours de l'assemblée publique, la personne désignée expliquera le projet de règlement et les conséquences de l'adoption d'un tel règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE le projet de règlement a pour objet d'assurer la concordance du règlement de lotissement 116-1, tel qu'amendé, au PPU relatif au secteur du Vieux-Verger.

Le document de présentation et une copie du projet de règlement sont disponibles pour consultation sur la page web suivante : <https://sutton.ca/wp-content/uploads/2025/06/116-6-2025-Reglement-Lotissement-Vieux-Verger.pdf>

Donné à Sutton, ce huitième jour du mois d'août de l'an 2025.

**Geneviève Bonnichon**, LL.B, notaire  
*Greffière et directrice des affaires juridiques*